



*Avec le concours de la chaire de droit romain et de droit des poursuites  
et des faillites de la Faculté de droit de l'Université de Lausanne*

# Séminaire de formation

Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2010

à l'Université de Lausanne

Dorigny

## Thèmes traités:

1. Principes et évolutions récentes du droit des assurances sociales et ses rapports avec le droit des poursuites et des faillites
2. La mainlevée pour les créances de droit public
3. Les créances de droit des assurances sociales dans la poursuite et la faillite
4. Séquestre et mesures de sûretés pour les créances de droit public
5. La nouvelle procédure civile et le droit des poursuites et des faillites
6. Développements récents du droit des poursuites et des faillites

## Conférenciers

**Mme Bettina Kahil-Wolff**

*Professeur à l'Université de Lausanne*

**M. Pierre Aubert**

*Président du Tribunal du district de Neuchâtel*

**M. Olivier Chollet**

*Préposé à l'Office des Poursuites de Genève*

**M. Pietro Sansonetti**

*Avocat, expert fiscal diplômé, Genève*

**M. Eric Muster**

*Docteur en droit, avocat, chargé de cours à l'Université de Lausanne*

**M. Hansjörg Peter**

*Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne*



## Public

Le séminaire sera ouvert à tous les préposés, substitués et collaborateurs des OPF, aux employés spécialisés des fiduciaires, aux magistrats judiciaires et greffiers, aux avocats et notaires ainsi qu'à leurs stagiaires, aux collaborateurs des services du contentieux des administrations et entreprises et aux agents d'affaires brevetés.

## Priorités thématiques

### Principes et évolutions récentes du droit des assurances sociales et ses rapports avec le droit des poursuites et des faillites

- But et principes de la sécurité sociale
- Leur conciliation avec la LP
- Aspects de droit suisse et européen

### La mainlevée pour les créances de droit public

- Le titre de mainlevée (forme de la décision)
- La motivation de la requête de mainlevée
- Décomptes de frais et intérêts
- La mainlevée administrative

### Les créances de droit des assurances sociales dans la poursuite et la faillite

- Les exceptions de la poursuite par voie de faillite (art. 43 LP)
- Les prestations des assurances sociales: insaisissabilité (art. 92 LP) et les revenus relativement saisissables (art. 93 LP)
- Les cotisations des assurances sociales dans la détermination du minimum vital
- La collocation (art. 219 LP)

### Séquestre et mesures de sûretés pour les créances de droit public

- Typologie
- Champ d'application
- But et nature juridique
- Conditions légales
- Effets
- Procédure

### La nouvelle procédure civile et le droit des poursuites et des faillites

- Champ d'application du CPC (procédure judiciaire/plainte LP)
- Questions de procédure (fors, délais, recours, appel)
- Les procédures sommaire et ordinaire
- Les principales révisions de la LP

### Développements récents du droit des poursuites et des faillites

- Les modifications légales
- La jurisprudence récente



## Programme

- 08h20 – 08h55**      **Café d'accueil et remise de la documentation**
- 09h00 – 09h50**      **Principes et évolutions récentes du droit des assurances sociales et ses rapports avec le droit des poursuites et des faillites**  
*Mme Bettina Kahil-Wolff*
- 09h50 – 10h40**      **La mainlevée pour les créances de droit public**  
*M. Pierre Aubert*
- 10h40 – 11h00**      **Pause**
- 11h00 – 11h50**      **Les créances de droit des assurances sociales dans la poursuite et la faillite**  
*M. Olivier Chollet*
- 12h00 – 13h30**      **Repas**  
Restaurant de **Dorigny**, Unithèque (Bât. Central), 1015 Lausanne  
Téléphone 021 692 26 88
- 13h45 – 14h30**      **Séquestre et mesures de sûretés pour les créances de droit public**  
*M. Pietro Sansonetti*
- 14h30 – 15h15**      **La nouvelle procédure civile et le droit des poursuites et des faillites**  
*M. Eric Muster*
- 15h15 – 15h30**      **Pause**
- 15h30 – 16h15**      **Développements récents du droit des poursuites et des faillites**  
*Prof. Hansjörg Peter*

Des questions en relation avec les thèmes traités peuvent être déposées lors de l'inscription au séminaire. Les conférenciers auront ainsi la possibilité d'y répondre pendant leur intervention.



## Informations

**Date** Mercredi 1er septembre 2010  
09h00 – 16h15

**Lieu** Université de Lausanne, Bât. Anthropole  
(BFSH II), salle 1031, à Dorigny, 1015 Lausanne  
Tél. 021 692 11 11

**Finance d'inscription** Fr. 300.00 pour les membres de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse ou d'une association cantonale rattachée et les stagiaires des études d'avocats et de notaires.

Fr. 400.00 pour les non-membres

Le déjeuner, boissons comprises, les boissons rafraîchissantes, ainsi que la documentation du séminaire sont inclus dans le prix du séminaire.

Les frais d'inscription feront l'objet d'une facture. Le paiement doit être effectué avant le **31 août 2010**.

En cas de non participation au séminaire, la finance d'inscription **ne sera pas remboursée**; la documentation sera cependant envoyée.

**Présidence du séminaire** Roger Vergère, lic. en droit, Préposé de l'Office des poursuites et faillites du district de Conthey, 1963 Vétroz  
tél. 027 607.90.00, fax 027 607.90.04  
roger.vergere@admin.vs.ch

**Inscription** Avant le **1<sup>er</sup> août 2010** auprès de Roger Vergère, "Séminaire 2010", case postale 93, 1963 Vétroz

Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en considération selon leur ordre chronologique de réception.

**Attestation de la participation** Une attestation de participation sera délivrée.



## INSCRIPTION

Nom / Entreprise: .....

.....

.....

Nous inscrivons les participants suivants au séminaire du **mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2010** à l'Université de Lausanne Dorigny:

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_
4. \_\_\_\_\_

Lieu / Date

Timbre / Signature

.....

**Questions en relation avec les thèmes traités:**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_